

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	25	Absent non représenté :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 14 avril 2015, après convocation légale reçue le 8 avril 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget annexe – ZAC des Mourgues- Monteux - Affectation de résultat 2014

Monsieur Michel MUS explique à l'assemblée que dans le cadre de la comptabilité M14, il faut affecter le résultat du compte administratif avant le vote du budget 2015.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de 103.925,37 euros, plus un déficit d'investissement reporté de 123.648,31 €, soit au total un déficit de 19.722,94 €.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 1.844 euros, plus un excédent de fonctionnement reporté de 46.087,95 euros soit au total un excédent de 47.931,95 €.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel MUS, entendu et après en avoir délibéré par 27 voix pour, et 4 abstentions (MM ARNAUD, BONNIN, Mme BOUYAC, M IGOULEN),

DECIDE d'affecter le résultat de l'année 2014 de la façon suivante :

001	Déficit d'investissement reporté :	19.722,94 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	47.931,95 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes

Les Sorgues du Comtat

Le Président,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 30/04/15

Affiché le :

